



Ville d'Ath
Val de Dendre

Service Environnement
Rue de Pintamont 54
7800 Ath

T. 068 68 12 50
F. 068 68 12 59
environnement@ath.be
www.ath.be

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE :

LES PROJETS DE CARTOGRAPHIE DES ZONES SOUMISES À L'ALÉA D'INONDATION

Le Collège communal informe la population que, dans le cadre de la Directive (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation, les projets de cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation ont été mis à jour et sont soumis, à la demande du Gouvernement wallon, à enquête publique sur l'entité :

<i>Date d'affichage de la demande</i>	<i>Date d'ouverture de l'enquête</i>	<i>Lieu, date et heure de clôture de l'enquête</i>	<i>Les observations écrites peuvent être adressées à :</i>
08/09/2020	14/09/2020	Administration communale Rue de Pintamont, 54 7800 Ath Le 28/10/2020 à 16h00	Voir modalités reprises ci-dessous

Les dossiers sont consultables sur le site internet : enquetepublique-alea-inondation.wallonie.be

Le dossier peut être également consulté à L'Administration Communale à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service et le jeudi jusqu'à 20h, sur rendez-vous pris au plus tard 24 heures à l'avance. Renseignements auprès du Service Environnement au 068/68 12 50.

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le Conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut formuler ses observations via l'outil cartographique prévu à cet effet mais également par mail et obtenir des explications techniques sur le projet auprès du SPWARNE :

Cartographie des zones soumises à l'aléa d'inondation

Via l'outil cartographique : <https://lc.cx/2t0k7iB50>

Via courriel :

enquetepublique.alea.inondation@spw.wallonie.be ou par
courrier au Service Public de Wallonie

Secrétariat de la Direction des Cours d'Eau non navigables,

Du SPWARNE

Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

Fait à Ath, le 8/09/2020

Le Directeur général

Bruno BOÛS



Le Bourgmestre

Bruno LEFEBVRE

A l'initiative du Gouvernement wallon, ces projets, de catégorie A.2, sont soumis à enquête publique en vertu des articles D. 28 et D. 53-6 du Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et D. 29-1 du Livre Ier du Code de l'Environnement. Les projets ont également fait l'objet d'une évaluation des incidences sur l'environnement, en vertu de l'article D. 53 du Livre Ier du Code de l'Environnement.

Suspension du délai d'enquête publique entre le 16 juillet et le 15 août ainsi qu'entre le 24 décembre et le 1^{er} janvier